



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 128

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.
E-Mail : mairie@plumaugat.fr
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 27 Janvier 2022

RESUME CM DU 25 Janvier 2022 :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Dinan – Agglomération : Adhésion de la commune de BEAUSSAIS SUR MER : M. le Maire informe le CM que la commune de BEAUSSAIS SUR MER a décidé le 8 novembre dernier de quitter la Communauté de Communes de La Côte d'Emeraude pour rejoindre DINAN Agglomération le 1^{er} janvier 2023 ; que le 20 Décembre, le conseil communautaire de DINAN Agglomération a décidé d'étendre son périmètre à cette collectivité ; que les communes de l'EPCI doivent donner leurs avis sur cette adhésion. Après délibération, le CM approuve l'extension du périmètre de DINAN Agglomération.

Dématérialisation Instruction des autorisations d'occupation du sol par Dinan Agglomération : autorisation signature convention : M. le Maire rappelle au CM qu'une délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme est en place avec l'Agglomération ainsi qu'un principe de refacturation de cette prestation aux communes. Depuis le 1^{er} janvier 2022, il y a obligation de permettre une saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme et donc de mettre en place une convention entre l'agglomération et la commune. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cette convention.

Convention de service assainissement collectif avec Dinan Agglomération pour 2022 : M. le Maire rappelle au CM que l'EPCI exerce la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018 et que dans le cadre de sa régie d'assainissement ; il est proposé aux différentes communes de prendre en charge une partie des missions de ce service. Après délibération, le CM décide comme en 2021, d'assurer pour 2022 la tonte aux abords de la lagune et que cette prestation sera refacturée à Dinan Agglomération.

Dinan Agglomération – adoption du Pacte Fiscal et Financier Solidaire : M. le Maire fait part au CM qu'il doit délibérer sur le nouveau pacte fiscal et financier adopté par le conseil communautaire du 20 Décembre dernier. Après délibération, le CM adopte ce pacte.

Lotissement Domaine de l'Etang : approbation adressage : M. le Maire fait part au CM qu'il serait opportun de numéroter les lots de la tranche 2 de ce lotissement pour l'accès aux secours et la distribution du courrier. Après délibération, le CM valide la numérotation des maisons.

Aménagement de la salle à l'étage du restaurant :

Désignation des entreprises : M. le Maire présente l'analyse de l'architecte sur la consultation d'entreprises pour réaliser les travaux de la salle de l'étage du restaurant. Cette analyse est incomplète (manque d'éléments sur certains lots). M. le maire propose de réunir la commission bâtiment pour statuer sur les entreprises à retenir quand l'analyse du marché sera complète.

Demandes de subventions – Aménagement salle étage restaurant :

M. le Maire présente le budget prévisionnel de ce projet, fait part au CM que la commune peut prétendre au fonds de concours de l'agglomération ainsi qu'à une subvention du conseil départemental. Après délibération, le CM valide ce plan de financement et autorise M. le Maire à demander les 2 subventions.

Aménagement rue de Caulnes : présentation

esquisse projet construction : M. le Maire expose au CM qu'il a rencontré un constructeur de pavillons pour construire 3 maisons sur l'îlot C de l'étude urbaine (terrain face à l'ancienne Poste). Après délibération, le CM décide de poursuivre cette étude et d'étudier les différents scénarios d'aménagement possibles.

PELE – MELE :

1 – Covid 19 : La préfecture rappelle qu'il convient de respecter les gestes barrières et les protocoles et notamment le port du masque et le lavage des mains.

2 – Depuis le 7 janvier 2022, le pass culture est accessible aux jeunes de 15 à 18 ans. Renseignement directement sur l'application "Pass Culture"

3 – Les cartes de pêche 2022 de l'AAPPMA – pêcheurs de la Haute Rance – sont arrivées et à disposition chez les dépositaires habituels. En retirant votre carte, pensez à demander la carte de la Rance et de ses ruisseaux. Il est également possible de prendre sa carte sur internet à l'adresse suivante : www.cartedepeche.fr en précisant votre adhésion à l'AAPPMA de Caulnes.

4 – **Inscriptions listes électorales :** l'inscription est possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). Chaque citoyen peut s'inscrire directement par internet sur le site du service public. Il est toujours possible de s'inscrire en Mairie (formulaire papier) avec copie d'une pièce d'identité et justificatif de domicile.

5 – Le Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes D'Armor GEOCA organise les 29 et 30 janvier l'opération "Comptez les oiseaux des jardins". Pour plus d'information, RDV sur le site "Opération Oiseaux des Jardins".

DATES A RETENIR :

Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez-vous.

Horaires de la Bibliothèque Le Rucher :

Mardi de 9h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00
Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jeudi et Vendredi de 9h30 à 11h00
Samedi de 9h30 à 16h30

Les animations au Rucher :

Le mercredi 16 février,

l'auteure Maud POUPA viendra animer deux ateliers autour d'un jeu qu'elle a elle-même créé : "Raconte ton Conte". Les enfants seront amenés à inventer un conte que Maud POUPA va prendre en note.

Deux séances : à 14H30 et à 16H00 ; entrée gratuite.

Le mercredi 9 mars (14h00)

puis le samedi 12 mars (14H00),

les enfants pourront venir à la médiathèque pour mettre en œuvre une illustration de ces contes. Les contes ainsi illustrés seront ensuite accessibles à tous les publics à la médiathèque. (Organisé dans le cadre du Mois du Livre en Bretagne)

Le mardi 22 février, 15H00

Rencontre autour du livre.

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la mairie de Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Conciliateur de justice : M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1er Mardi de chaque mois à la mairie de Caulnes sur Rendez Vous (Tél. 02.96.88.70.30)

Portes Ouvertes

Collège Notre Dame d'Espérance à Broons : Sam. 5 Mars de 9h30 à 12h30.

Lycée Agricole de Caulnes le Sam. 29 Janv. sur RDV.

MFR de Saint Méen Le Grand le Sam. 29 Janv. de 9h00 à 17h00

Lycée La Providence de Montauban de Bretagne le Vend. 26 Mars (sur RDV)

Lycée Hôtelier Notre Dame de Saint Méen le Grand le Vend. 18 Mars de 18h00 à 20h00 et le Sam. 19 Mars de 9h00 à 12h00 (Sur RDV)

Festivités / Vie des associations en Février :

8/02 : à 14H00 à la salle des fêtes

26 et 27/02 : Théâtre la Nicolait'

La vie de nos commerces :

Votre épicerie VIVECO sera fermée du 5 au 21 février.

Messes :

Dimanche 20 février à 10h30 à Plumaugat

Permanence Aide à l'usage du numérique et aux démarches en ligne :

GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !

Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*
Prochaines permanences : les 2 et 16 février

Maison France Service :

GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !

Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches administratives : à la mairie de Caulnes aux heures d'ouverture. Contact : 02.96.88.70.30

Point Conseil Budget :

GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !

Le deuxième mercredi du mois de 9H00 à 12H00

Vous pouvez d'ores et déjà contacter : Séverine CHAMPAGNAT, Conseillère en Economie Sociale et Familiale au 07.69.04.02.37. ou au 02.96.33.00.94. Renseignements également en mairie : 02.96.83.12.31.

Partenariat avec Familles Rurales.

Prochaine permanence : le 9 février

Permanences du Secours Populaire :

une épicerie solidaire ouvre ses portes les 1^{er} et 3^{èmes} mercredis de chaque mois de 14H00 à 16H30 à la Maison des Associations, rue Valaise à Caulnes – Renseignements sur place ou au 07.84.39.25.35.

Permanences du Secours Catholique :

une boutique solidaire est ouverte à tous à Broons les 1^{er} et 3^{èmes} mercredis de chaque mois de 14H30 à 17H00 au 3 rue du Bellouard à Broons – Vous y trouverez des vêtements bébés, jeunes enfants et adultes et jouets Renseignements au 02.96.84.62.48.

Recensement 2022 :

Votre participation est essentielle et obligatoire. C'est un devoir civique, simple et utile à tous.

Vous pouvez remplir votre questionnaire directement sur Internet. Si vous avez perdu vos codes, prenez contact avec la mairie qui vous les redonnera.

Si vous choisissez de remplir le formulaire papier, l'agent recenseur peut vous aider à le faire, soit sur le palier de votre porte, soit par téléphone, l'agent recenseur n'étant pas autorisé à entrer dans les maisons pour limiter les contacts physiques. Votre questionnaire sera à remettre à votre convenance à l'agent recenseur ou directement en mairie.